

Gestion du patrimoine foncier

Site du Veurdre

Suite à la demande de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais (CCNB), le Bureau du 28 septembre 2011 a autorisé la résiliation du bail emphytéotique passé par l'Etablissement avec la CCNB et la vente de certaines parcelles à cette dernière et d'autres à la société La Médiévalerie.

La Médiévalerie ayant depuis lors renoncé à son projet, la CCNB a demandé à l'Etablissement la vente des parcelles afin de réhabiliter le hameau dans le cadre d'un programme Eco Villages Avenir sous la houlette de la Région Bourgogne et de louer ces maisons à son profit.

Afin de pouvoir décider sur cette nouvelle demande, le Bureau du 24 mai 2012 a souhaité que soient effectuées certaines vérifications, en particulier la transmission de l'accord des collectivités concernées sur ce nouveau projet.

Les collectivités suivantes ont marqué leur soutien au projet concerné :

- la Commune de Livry, par courrier reçu le 20 juillet 2012
- la CCNB, par courrier du 20 juin 2012
- la Région Bourgogne qui, par courrier du 25 juin 2012, confirme également au Président de la CCNB l'attribution d'une subvention de 7 880 € pour le projet concerné.

Conformément à l'accord du bureau du 26 septembre dernier, les services de l'Etablissement ont effectué une nouvelle consultation du service des Domaines pour l'évaluation des parcelles concernées (la précédente, en date du 21 juin 2011 n'étant plus valable).

Au vu de ces éléments, il est proposé de confirmer la résiliation du bail emphytéotique et d'autoriser la vente des parcelles suivantes à la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais :

ZO 29, ZO 30, D 348, D 349, D 351, D 352, D 353, D 364, D 365, D 367, D 368, D 1823, D 1989, D 1994 à la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais au prix évalué par le service des Domaines.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.